

|                                  |                                                              |
|----------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| <b>APPEL D'OFFRES<br/>PUBLIC</b> | <b>N°91183280</b>                                            |
| <b>PN</b>                        | <b>Achat de système solaire FAYA pour le projet com-nord</b> |
|                                  | <b>18.1866.5-008.00</b>                                      |

## 1. CONTEXTE

La GIZ à travers le « Projet de développement intégré des communes du Nord du Tchad » (COM-NORD) vise à réduire la vulnérabilité des populations du Nord du Tchad, en particulier la malnutrition dans les communes du Nord du Tchad (Faya-Largeau, Fada et Bardaï).

Pour la mise en œuvre de ses activités, le projet GIZ-COM NORD sollicite l'acquisition de système solaire.

Tous les participants au présent appel d'offres doivent, qu'ils présentent une offre ou non, traiter les détails de ces documents dans la plus stricte confidentialité.

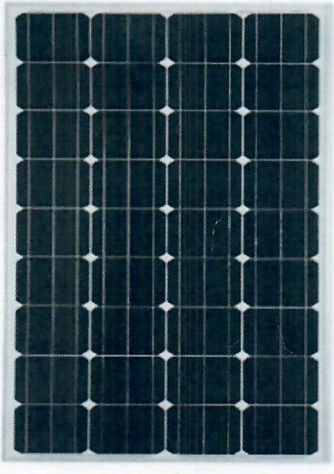
Les soumissionnaires ne devront pas être sous le coup d'une déclaration d'inadmissibilité pour corruption, non-respect d'intégrité ou manœuvres frauduleuses de l'Union européenne et la GIZ.

La GIZ invite par le présent appel, les entreprises/établissements, qualifiés et légalement inscrit au registre tchadien à soumissionner pour la livraison des articles ci-dessous indiqués.

Compte tenu de la diversification des activités et l'urgence, les Entreprises / Etablissements peuvent postuler ci-dessous décrits.

## DESCRIPTIONS QUANTITATIVES ET TECHNIQUES :

### ➤ ACHAT de système solaire (Livraison à GIZ-FAYA)

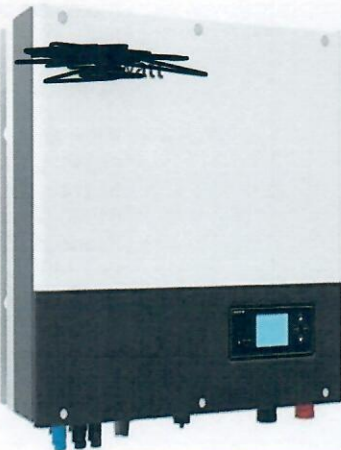
| Qté | Article           | Description avec spécifications techniques neutres et détaillées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Image                                                                                 |
|-----|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| 46  | Panneaux solaires | <ul style="list-style-type: none"> <li>Modules PV de 72 cellules avec technologie cristalline. Puissance par module min. 450 WP, tolérance 0 - 5%. Certification pour une résistance au vent jusqu'à 2400 Pa minimum. Les cellules solaires sont intégrées dans une couche d'EVA (éthylène-acétate de vinyle), revêtement antireflet, couverture frontale en verre trempé spécial, hautement transparent.</li> <li>Encadré par un profilé en aluminium (anodisé).</li> <li>Température maximale de fonctionnement : min 45°C. Le module doit être conforme aux certifications suivantes :</li> <li>IEC 61 215 : Modules photovoltaïques (PV) terrestres - Qualification et homologation de type.</li> <li>IEC 61 730 : Modules photovoltaïques (PV) qualification de sécurité.</li> <li>Les essais sont réalisés par des laboratoires d'essai reconnus, conformément à la norme ISO/IEC 17025.</li> <li>Les exigences normatives IEC 60891 ; IEC 60904 ; IEC 61345 ; IEC 61701 ; IEC 61721 ; EN 50380 sont respectées.</li> <li>La déclaration de conformité CE du fabricant est disponible. Une confirmation par un organisme d'évaluation de la conformité selon ISO/IEC 17021 est disponible.</li> <li>Le marquage CE des modules solaires est disponible. Les modules solaires sont marqués en conséquence.</li> <li>Boîte de jonction étanche à l'arrière du module. La boîte de jonction doit être conforme au moins à IP 65 et à la norme DIN VDE 0126-5.</li> </ul> |  |

*Handwritten signature/initials*

|    |                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                      |
|----|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
|    |                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le câblage entre les modules à l'aide de connecteurs est conforme à la norme EN 50521.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                      |
| 05 | Jeu de Batterie solaire 285kWh | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Énergie unitaire minimale : 285 kWh, tension de l'unité 5x15KWh) : 48V, 3000-4000 cycles à 50 % de la température ambiante, 20 °C / 1 500 cycles à 80 % de la température ambiante, 20 °C</li> <li>• La preuve de la conformité aux normes IEC 60896-21/22 et IEC 61427 est requise.</li> <li>• Durée de vie selon EUROBAT min. 12 ans à 20°C</li> <li>• Normes et réglementations pour l'installation : DIN EN 50272-2 (règles de sécurité pour les salles de batteries)</li> <li>• La batterie doit être livrée avec son support certifié par le fabricant.</li> <li>• Preuve de l'existence d'un système d'assurance qualité conforme aux normes ISO 9001 / ISO 14001</li> <li>• Certification ISO 45001 relative à la santé et à la sécurité au travail ou certification équivalente</li> <li>• Borne de raccordement entièrement isolée et exempte de corrosion</li> <li>• Toutes les pénétrations dans les pôles doivent garantir une étanchéité totale à l'électrolyte et au gaz, même lorsque la plaque positive est en cours de croissance.</li> <li>• Connecteurs et têtes de vis en cuivre entièrement isolés</li> <li>• Pôles d'interconnexion avec un couple de 20 à 22 Nm</li> <li>• Respectueux de l'environnement, recyclable à 98 % minimum</li> <li>• Efficacité énergétique &gt; 80</li> <li>• Efficacité en ampère-heure &gt; 90</li> <li>• Autodécharge inférieure à 2-3%/mois à 20°C</li> <li>• Pas d'effet mémoire</li> <li>• Récipients suffisamment grands pour la circulation de l'électrolyte</li> <li>• Chaque batterie est étiquetée avec au moins les données suivantes : Fabricant, type, numéro de modèle, tension nominale en V, capacité nominale en Ah, mois et année de mise en service.</li> <li>• Chaque cellule doit avoir un numéro de série d'usine</li> </ul> |  |

|   |                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                       |
|---|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | <b>Onduleur<br/>10 KVA</b> | <p>Les fonctions suivantes sont remplies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- permet d'alimenter les consommateurs en 230 V CA</li> <li>- charge la batterie à l'aide d'un régulateur de charge MPPT intégré.</li> <li>- permet simultanément la connexion à un générateur ou à un réseau électrique Puissance continue totale min. 10000 VA</li> </ul> <p>Tension du système 48 V<br/>Tension de sortie 230 V AC +/- 5<br/>Fréquence de sortie 50/60 Hz<br/>Tension sinusoïdale pure<br/>Tracker MPP intégré, technologie de charge multi-étapes<br/>Tensions de fin de charge réglables<br/>mal ajustées aux modules solaires interconnectés à partir de la position 2 et, le cas échéant, aux appareils consommateurs connus.<br/>Tension d'entrée 90 - 280 V AC<br/>Fréquence d'entrée 40 - 65 Hz ; automat.<br/>Reconnaissance automatique 50/60 Hz<br/>Courant max. Courant sur le système de transfert 120 A<br/>Écran graphique à cristaux liquides<br/>Fonctionnement guidé par des menus<br/>Interface série RS-232, connexion PC via USB<br/>Logiciel PC inclus<br/>Protection contre la surcharge<br/>Protection contre l'inversion de polarité des modules, pour la batterie via des fusibles<br/>Protection contre les décharges profondes<br/>Protection contre les courts-circuits de la charge et du module<br/>Protection contre l'inversion de polarité par fusibles internes<br/>Protection contre l'inversion de courant pendant la nuit<br/>Protection contre la surchauffe et la surcharge<br/>Alarme sonore<br/>Connexion PE<br/>Il doit être conforme aux normes suivantes : EN-IEC 60335-1, EN-IEC 60335-2-29, EN-IEC 62109-1, EN 55014-1, EN 55014-2, EN-IEC 61000-3-2, IEC 61000-6-1, IEC 61000-6-2, IEC 61000-6-3.<br/>Fabriqué conformément aux normes ISO 9001 et ISO 14001.<br/>Conforme à la norme CE<br/>Garantie: minimum 5 ans</p> |  |
|---|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|

W f

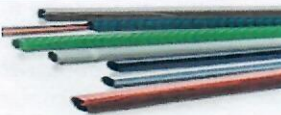
|   |                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                      |
|---|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | <b>Onduleur<br/>5 KVA</b>       | <p>Les fonctions suivantes sont remplies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- permet d'alimenter les consommateurs en 230 V CA</li> <li>- charge la batterie à l'aide d'un régulateur de charge MPPT intégré.</li> <li>- permet simultanément la connexion à un générateur ou à un réseau électrique Puissance continue totale min. 5000 VA</li> </ul> <p>Tension du système 48 V<br/>Tension de sortie 230 V AC +/- 5<br/>Fréquence de sortie 50/60 Hz<br/>Tension sinusoïdale pure<br/>Tracker MPP intégré, technologie de charge multi-étapes<br/>Tensions de fin de charge réglables<br/>mal ajustées aux modules solaires interconnectés à partir de la position 2 et, le cas échéant, aux appareils consommateurs connus.<br/>Tension d'entrée 90 - 280 V AC<br/>Fréquence d'entrée 40 - 65 Hz ; automate.<br/>Reconnaissance automatique 50/60 Hz<br/>Courant max. Courant sur le système de transfert 120 A<br/>Écran graphique à cristaux liquides<br/>Fonctionnement guidé par des menus<br/>Interface série RS-232, connexion PC via USB<br/>Logiciel PC inclus<br/>Protection contre la surcharge<br/>Protection contre l'inversion de polarité des modules, pour la batterie via des fusibles<br/>Protection contre les décharges profondes<br/>Protection contre les courts-circuits de la charge et du module<br/>Protection contre l'inversion de polarité par fusibles internes<br/>Protection contre l'inversion de courant pendant la nuit<br/>Protection contre la surchauffe et la surcharge<br/>Alarme sonore<br/>Connexion PE<br/>Il doit être conforme aux normes suivantes : EN-IEC 60335-1, EN-IEC 60335-2-29, EN-IEC 62109-1, EN 55014-1, EN 55014-2, EN-IEC 61000-3-2, IEC 61000-6-1, IEC 61000-6-2, IEC 61000-6-3.<br/>Fabriqué conformément aux normes ISO 9001 et ISO 14001.<br/>Conforme à la norme CE<br/>Garantie de fonctionnement : minimum 5 ans</p> |  |
| 3 | <b>Régulateur<br/>de Charge</b> | <p>Contrôleur de charge avec technologie MPPT.<br/>Autoconsommation maximale de 1 W.<br/>Conforme à la norme EN 62109-1.<br/>Rendement électrique &gt;90% (de 5 à 120% de la puissance nominale).<br/>L'onduleur dispose d'un enregistreur de données intégré (stockage des données sur carte MMC/SD ou similaire).<br/>Possibilité de connecter une commande à distance / surveillance à distance.<br/>Possibilité d'alimentation des consommateurs (AC/DC) ou de chargement des batteries via un système solaire ou des générateurs diesel (230 VAC).<br/>Tension d'entrée 230 V<br/>Classe de protection IP40<br/>Types de batterie pris en charge : Li-Ion, FLA, VRLA</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |

*Handwritten signature*

|   |                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                       |
|---|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|   |                              | <p>Contrôle de la charge : IUoU avec charge complète automatique et charge d'égalisation</p> <p>Protection de la batterie contre la décharge profonde (tension de décharge finale en fonction du courant)</p> <p>Protection de la batterie contre la surcharge</p> <p>Charge d'égalisation régulière (par exemple, augmentation régulière de la tension de charge finale)</p> <p>Affichage de l'arrêt pour cause de décharge profonde ou pour d'autres raisons</p> <p>Affichage de la tension de la batterie (par exemple par LED)</p> <p>Capteur externe de température de la batterie inclus dans la livraison</p> <p>Faible surtension avec des charges inductives et capacitatives (veuillez préciser la valeur)</p> <p>Possibilité de fonctionnement en demi-onde en raison d'une réduction de puissance par diode, par exemple dans le cas d'un sèche-cheveux.</p> <p>Conformité aux limites CEM selon EN 50081 et EN 55014</p> <p>Certification ISO du fabricant disponible</p> <p>Fonctions de protection :</p> <p>Protection contre les courts-circuits</p> <p>Protection contre les surcharges</p> <p>Protection contre la surchauffe</p> <p>Protection contre la foudre et la surtension côté AC</p> <p>Conformité avec d'autres réglementations VDE/IEC (protection contre les contacts, etc.)</p> <p>Conformité aux limites CEM (compatibilité électromagnétique) selon EN 50081 et EN 55014</p> <p>Suppression des interférences radio (VHF)</p> <p>Contrôle de la puissance de sortie de l'onduleur d'alimentation (point 1.3) via la fréquence pour la protection contre la surcharge de la batterie</p> <p>Autres exigences normatives IEC 62093 ; DIN EN 5178 ; sont remplies</p> <p>La déclaration CE de conformité du fabricant est disponible. La confirmation par un organisme d'évaluation de la conformité conformément à la norme ISO/IEC 17021 est disponible.</p> <p>Le marquage CE de l'onduleur de charge de batterie est disponible. Les onduleurs de charge de batterie sont marqués en conséquence.</p> <p>Point de communication si nécessaire</p> <p>Câble de commande (par exemple LIYCY paired 2x2x0,25 ou type comparable) si nécessaire</p> |                                                                                       |
| 1 | <b>Structure de fixation</b> | <p>La sous-structure en aluminium ou en acier doit supporter les modules et résister aux conditions climatiques locales. Elle doit être suffisamment protégée contre la corrosion.</p> <p>Angle d'inclinaison : 30°.</p> <p>Boulons et écrous antivol spéciaux adaptés aux modules.</p> <p>Protection contre la foudre et mise à la terre</p> <p>Sous-toit : toit plat.</p> <p>Revêtement du toit : toit en béton</p> <p>Le toit est plat et mesure 18 m de long et 16 m de large.</p> <p>localisation et bâtiment : 12°7'24"N 15°2'39"E</p> <p>Garantie : 10ans</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |

✓

|    |                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                       |
|----|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| 2  | <b>Coffret de protection DC</b>               | Type de protection : DC<br>Nombre entrée MPPT indépendante : minimum 2 entrées MPPT indépendantes<br><br>Nombre d'entrées : minimum 2 entrées photovoltaïques<br>Nombre de rangées : 1-2<br>Nombre de modules : 20-100<br>Indice de protection : IP65<br>Coffret conforme à la réglementation UTE C15-712                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |    |
| 4  | <b>Fusible DC</b>                             | Applications photovoltaïques<br>Ampères 12-30 A<br>VDC 1 000 V<br>Pouvoir de coupure Max: 33 000 A Min: 0 A<br>Température de service Max: 70 °C (158 °F) Min: -30 °C (-22 °F)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |    |
| 4  | <b>Fusible AC</b>                             | 690 VAC, à large bande de calibres (courant nominal 15 à 135 A).<br>Avec ou sans indicateur de déclenchement<br>Conforme à la norme CEI 60269-4<br>Conforme UL 248-13<br>classe GR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |     |
| 18 | <b>Fiche de connexion MC4 mâle et femelle</b> | Section de raccordement : 4 à 6mm <sup>2</sup><br>Tension maxi 1000VDC<br>Intensité maxi 30ADC<br>Température d'utilisation -40°C à +90°C<br>Indice de protection connecté IP67<br>déconnecté IP2X<br>déconnecté avec bouchons IP67                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |    |
| 2  | <b>Parafoudre</b>                             | Classe de parafoudre : en option<br>Tension assignée d'emploi : 230 V (+/- 10 %) CA 50/60 Hz 400 V (+/- 10 %) CA 50/60 Hz<br>Courant nominal de décharge : Mode différentiel<br>Courant de décharge maximal : Mode commun<br>Tension maximale de service permanent : Mode commun<br>Niveau de protection en tension : Min 1.5 kV type 2 mode commun L/PE 1.5 kV type 2 mode commun N/PE 1.5 kV type 2 mode différentiel L/N<br>Type de sectionneur : Disjoncteur intégré<br>Courant de court-circuit : Min 25 kA<br>Résistance de court-circuit : Min 25 kA<br>Signalisation locale : Repère couleur<br>Tension circuit de signalisation : AC<br>Courant de sortie signalisation : 2-5 A<br>Normes : EN 61643-11<br>Certifications du produit : CE<br>Degré de protection IP : Sur face avant<br>Tenue aux chocs IK : IK05<br>Humidité relative : 5-90 %<br>Altitude de fonctionnement : 2000 m<br>Température de fonctionnement : -25°C à 60 °C<br>Température ambiante pour le stockage : -40°C à 70 °C |  |
| 3  | <b>Coffret de mise en parallèle</b>           | 2 à 16 string<br>MC4 pour simplifier le montage<br>Sectionneur intégré<br>sortie en 16mm <sup>2</sup> pour le raccordement de l'onduleur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |   |

|                                         |                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                       |
|-----------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| 4                                       | <b>Disjoncteur DC</b>                    | Disjoncteur de branchement 500mA sélectif - 30A à 45A<br>2 à 3 pole, Tension assignée MIN 250V, 50Hz, pouvoir de coupure 1-2KA<br>classe de protection IP40<br>CEI 60898 et NF EN 60898                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |    |
| 6                                       | <b>Disjoncteur AC</b>                    | NF C 15-100<br>Disjoncteur de branchement 500mA sélectif - 30A à 45A<br>2 à 3 pole, Tension assignée MIN 250V, 50Hz, pouvoir de coupure 1-2KA<br>classe de protection IP40                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |    |
| 100                                     | <b>Cable solaire</b>                     | Câble en cuivre 1x6 mm <sup>2</sup> à double isolation pour jusqu'à 1000V, type C2 (haute résistance à la flamme), AN3 (haute résistance aux UV).<br>Température maximale admissible du conducteur d'au moins 90°C en utilisation continue. La norme EN 50618 est respectée.<br>Veuillez calculer les longueurs et les diamètres des câbles pour un fonctionnement optimal du système.<br>Le câblage solaire en courant continu doit être réalisé conformément à la norme IEC 62930: 2017. |    |
| 100                                     | <b>Cable DC</b>                          | 1x16mm <sup>2</sup> cuivre<br>Veuillez calculer les longueurs et les diamètres des câbles pour un fonctionnement optimal du système.<br>Le câblage solaire CC doit être réalisé conformément à la norme IEC 62930: 2017.                                                                                                                                                                                                                                                                   |   |
| 50                                      | <b>Cable de mise à la terre</b>          | 1x25mm <sup>2</sup> Cuivre<br>Veuillez calculer les longueurs et les diamètres des câbles pour que le système fonctionne parfaitement.<br>Le câblage CA doit être réalisé conformément à la norme NFC 15-100 et aux spécifications techniques du bâtiment.                                                                                                                                                                                                                                 |  |
| 4                                       | <b>Conduite vide</b>                     | Conduits de câbles en PE pour l'enfouissement, double paroi (ondulée à l'extérieur, lisse à l'intérieur selon la norme NF EN 50086-2-4)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |
| 100                                     | <b>Boulons de fixation de l'ensemble</b> | Boulon tête hexagonale<br>-acier zingué blanc<br>-entièrement fileté d'au moins 10cm de long, 10mm de diamètre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |
| <b>TRANSPORT ET LIVRAISON POUR FAYA</b> |                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                       |

Les images sont juste illustratives/indicatives, le soumissionnaire devra fournir ses propres images concordantes aux spécifications techniques demandées ci-dessus par article.

**NB :** Une visite des échantillons dans les locaux du soumissionnaire est exigée et obligatoire pour valider la conformité de tous les matériels proposés. Cette visite doit être effectuée dans un délai de trois (03) jours avant toute livraison sur le site. À défaut de respecter ce délai, le soumissionnaire sera considéré comme désistant.

## 1. CONDITIONS ET LIEU DE LIVRAISON

La livraison se fait dans les locaux de la GIZ - FAYA en présence des personnes dûment mandatées par les projets et accompagnées éventuellement d'un expert. Pour les équipements/matériels/articles dont les essais et les tests sont nécessaires, la GIZ se réserve le droit de les tester, essayer avant la signature du bordereau de livraison. Si un matériel est déclaré défectueux, le fournisseur devra le remplacer sans délai.

Les frais de manutention et tout autre frais lié à la livraison complète de la commande sont à la charge du fournisseur et doivent être pris en compte dans les offres financières.

### **NB :**

- **Les matériels doivent être livrés avec des délais et conditions de garanties (un délai d'au moins 01 an de garantie est requis) ;**
- **Les articles qui seront livrés dans des cartons, seront assemblés et pleinement testés par le fournisseur et à la charge de ce dernier avant confirmation de la réception par la GIZ.**

## 2. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de soumission doivent comporter :

### **a. Enveloppe 1 (DOSSIER ADMINISTRATIF)**

Le Dossier Administratif est composé des copies des **pièces obligatoires** et des **pièces complémentaires** remplies signées et cachetées (**atout**).

**Pièces obligatoires** : (la non-présence ou la non-validité de l'une de ces pièces, conduit à l'élimination du soumissionnaire pour le reste de l'évaluation). Il s'agit de :

- Attestation d'exercice en cours de validité (**obligatoire**)
- Extrait du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) (**obligatoire**)
- Patente de l'année **2024** ; (**obligatoire**)
- Certificat d'Identification fiscale (CIF) au nom de l'entreprise (**obligatoire**)
- Carte du contribuable de l'année **2024** au nom de l'entreprise (**obligatoire**)
- Attestation de non-faillite datant de moins de trois mois (**obligatoire**)
- Plan de localisation et adresse complète signé et cacheté par la Direction Générale des impôts (**obligatoire**)
- Attestation de domiciliation bancaire au nom de l'entreprise (**obligatoire**)

**Pièces complémentaires** (fournies par la GIZ et doivent être remplies et signées obligatoirement par chaque soumissionnaire pour permettre à la GIZ de traiter vos dossiers. Leur présence dans le dossier administratif constitue un atout en cas d'égalité). Toutefois aucun prestataire, fournisseurs ne sera attributaire d'un marché à la GIZ sans avoir adhéré à ces conditions.

Il s'agit de :

- ✓ Conditions générales d'achats (fournie par la GIZ à signer, cacheter suivi de la mention lu et approuvé et mettre dans le dossier administratif) ;
- ✓ Déclarations d'intégrité GIZ (fournie par la GIZ à remplir, signer, cacheter et mettre dans le dossier administratif)
- ✓ Fiche d'inscription dans la base de données GIZ (fournie par la GIZ dûment remplie et signée par les nouveaux prestataires, fournisseurs n'ayant jamais été enregistrés à la GIZ)
- ✓ Déclaration de consentement concernant la collecte et le traitement des données à caractère personnel (fournie par la GIZ à remplir, signer et cacheter et mettre dans le dossier administratif)
- ✓ Module A : Garantie du respect des embargos et autres restrictions commerciales en vigueur (fournie par la GIZ à signer, cacheter suivi de la mention lu et approuvé et mettre dans le dossier administratif)

- ✓ Module B : Lutte contre le financement du terrorisme et respect des embargos (fournie par la GIZ à signer, cacheter suivi de la mention lu et approuvé et mettre dans le dossier administratif)
- ✓ Module C : Déclaration sur l'honneur relative à la détermination de l'origine ou de la provenance des marchandises proposées (fournie par la GIZ à signer, cacheter suivi de la mention lu et approuvé et mettre dans le dossier administratif)

**Avant attribution du marché, le prestataire retenu devra présenter les originaux de tous les dossiers administratifs cités ci-haut ainsi que les pièces suivantes :**

- Attestation de mise à jour CNPS en cours de validité (**obligatoire**)
- L'attestation de non redevable en cours de validité (**obligatoire**)

**b. Enveloppe 2 (OFFRE TECHNIQUE)**

L'offre technique est composée des documents et informations suivants :

- Les photos en couleurs de chaque article par lot (**Obligatoire**) ;
- Les spécifications techniques détaillées chaque article (**Obligatoire**) ;
- La fiche technique, certification ISO (organisation internationale de normalisation) et le marquage de la conformité Européenne (CE) pour les panneaux, batteries, onduleurs solaire, régulateur de charge (**Obligatoire**)
- Certificat d'origine pour les panneaux, batteries, onduleurs solaire, régulateur de charge (**atout**)
- La garantie (**atout**) ;
- Le délai de livraison (**atout**) ;
- **Les références** (attestations ou BC et BL) dans la livraison des livraisons similaires (**atout**).

**CHACQUE PAGE DE L'OFFRE TECHNIQUE DOIT ETRE NUMEROTEE, PARAPHEE, SIGNEE ET CACHETEE PAR LE SOUMISSIONNAIRE.**

**NB :**

- a) La GIZ se réserve le droit de vérifier les échantillons des articles proposés avant l'attribution du marché, et ces échantillons pourraient faire partie de l'évaluation finale.
- b) Toute manque d'information/article pourra mener à une exclusion de toute autre évaluation.
- c) La garantie et le délai de livraison constituent un atout s'ils ont été bien présentés, signés et mis dans l'offre technique. Dans tout le cas, les soumissionnaires arrivés à l'évaluation financière, seront tenus de les fournir avant la prise de décision d'attribution. Ils feront partie de l'évaluation finale.
- d) La GIZ se réserve le droit de prendre toutes ses dispositions pour s'assurer que les articles soient flambrants neufs et étiquetés de façon originale. Les articles dans les cartons seront assemblés et passés à l'essai en présence du fournisseur avant confirmation de la réception. Le montage est à la charge du fournisseur et le fournisseur assurera la garantie. En cas de doute de l'état d'emballage ou de la qualité non conforme (ou manuel d'utilisation), la GIZ ne réceptionnera pas la marchandise et pourrait, en cas de refus du changement, annuler la commande.

**c. Enveloppe 3 (OFFRE FINANCIÈRE)**

L'offre doit être présentée sur entête du soumissionnaire et doit être signée, datée et cachetée.

Elle doit être présentée en français et en Francs CFA (XAF). La GIZ est exonérée de toutes taxes, veuillez présenter votre offre en hors taxe. L'offre financière doit indiquer le plus bref **délai de livraison**.

Le soumissionnaire doit indiquer en plus du PN : **18.1866.5-008.00 (GIZ-COM-NORD) et de l'Appel d'offres Public N°91183280**, les mentions obligatoires ci-dessous sur son offre :

- a. NIF GIZ : 6001557R
- b. Quantité des biens (Unité)
- c. Dénomination du bien : Nature et caractéristiques du bien.
- d. Prix unitaire Hors TVA
- e. Date d'émission de l'offre
- f. Numéro de l'offre
- g. Taux et montant de la TVA
- h. Total hors taxes et Montant TTC

9/13 ✓

- i. Nom et adresse du Soumissionnaire
- j. NIF du soumissionnaire
- k. Validité de l'offre.

### 3. ÉVALUATION DES OFFRES

Avant de procéder à l'évaluation détaillée des offres, la GIZ s'assurera que chaque offre remplit les critères de recevabilité, est dûment signée et est présentée dans la langue requise.

#### a) Évaluation administrative :

Il sera procédé ici à la vérification de la présence et de la validité des pièces du dossier administratif. L'absence ou la non-validité de l'une des pièces obligatoires, entraîne le rejet de l'offre.

Pour les pièces complémentaires, elles sont obligatoires pour le traitement des dossiers de chaque soumissionnaire. Leur présence dans le dossier administratif si elles sont déjà remplies et signées, constitue un atout en cas de compétence égale. Si elles n'existent pas, ou pas dûment signées dans le dossier administratif, le soumissionnaire serait tenu de le faire dans tous les cas avant le passage à l'étape technique si le nombre minimal de **cinq (5) dossiers complets (Obligatoires + complémentaires)** n'a pas été atteint.

**Si le nombre minimal de cinq (5) dossiers complets (toutes les pièces obligatoires et toutes les pièces complémentaires) a été atteint, la commission pourra ne pas procéder au repêchage. Dans le cas contraire, la commission procédera au repêchage des soumissionnaires qui ont présenté des dossiers administratifs les plus complets parmi les moins complets et les invitera à compléter les dossiers dans un délai de 24h.**

Passé ce délai, même si le nombre de cinq (5) dossiers complets n'a pas été atteint, les offres techniques de ceux ayant les présentés les dossiers administratifs complets et ceux ayant complétés leurs dossiers seront transférés pour l'évaluation technique.

#### b) Évaluation technique :

Elle prendra en compte les soumissionnaires retenus à la suite de l'évaluation administrative. Il sera procédé aux évaluations des spécifications techniques des articles demandés dans l'appel d'offre.

Ainsi, les offres seront évaluées sur la base de la présentation formelle, de la complétude, de la conformité des articles avec les spécifications demandées pour être admises à l'évaluation financière. (Les éléments au point **4.b Enveloppe 2 Offre technique**) devant lesquels sont mentionnés obligatoires, sont éliminatoires. C'est à dire leur absence dans l'offre technique ou leur non-conformité pourraient entraîner le rejet de l'offre).

#### c) Évaluation financière :

Elle prendra en compte les entreprises qualifiées à l'étape technique et se déroulera suivant les étapes suivantes :

- Vérification de la conformité entre les prix en lettres et ceux en chiffres. S'il y a contradiction entre les prix en lettres et ceux en chiffres, les prix en lettres prévaudront et ceux en chiffres seront corrigés ;
- Vérification de montant inscrit sur l'offre financière : S'il y a contradiction entre le montant de l'offre et le montant total obtenu par application de la quantité au prix unitaire, ce dernier prévaudra et le montant total sera corrigé.
- Le jury se contentera de corriger les erreurs de calculs horizontaux et verticaux et le montant corrigé sera le montant considéré pour l'évaluation financière.

Enfin, l'offre du fournisseur régulièrement installé au Tchad, jugée plus économique, formelle, techniquement conforme et complète, sera déclarée adjudicataire du marché sous réserve de visite des locaux de l'entreprise et qu'il présente sous 72h les originaux de son dossier administratif y compris l'attestation de mise à jour de la CNPS et l'attestation de non redevable/quitus fiscal tous deux en cours de validité.

NB :

- 1) La GIZ se réserve le droit de vérifier l'authenticité des pièces administratives demandées, auprès des services compétents en charge de délivrance. En cas de non-authenticité de l'une de ces pièces, le soumissionnaire se verra retiré de la liste des soumissionnaires éligibles pour la suite de la procédure. Il sera donc responsable des conséquences qui adviendraient.
- 2) L'information sur la fin de la procédure sera communiquée par mail et affichée devant nos Bureaux. Seuls les soumissionnaires ayant d'adresse électronique/ téléphonique seront informés de la fin de la procédure. Pour ce faire, nous vous invitons à inscrire votre adresse électronique et votre numéro de téléphone fonctionnels sur la liste de dépôt des offres.
- 3) La visite d'entreprise pourra faire partie également de critère d'attribution du marché.

Le manuel d'utilisation/catalogue de chaque matériel/équipement est obligatoire lors de la présentation des échantillons des matériels/équipements pour validation. Ces documents doivent porter les noms des matériels/équipements.

#### **4. CONDITIONS DE SOUMISSION**

##### **a. Droit de réserve**

La GIZ se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, d'annuler la procédure d'Appel d'Offres public et de rejeter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution du marché, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque vis-à-vis des soumissionnaires concernés et sans être tenu d'informer les soumissionnaires affectés des raisons de sa décision.

##### **b. Caractère confidentiel de la Procédure**

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres et les recommandations pour l'attribution du marché ne sera divulguée aux soumissionnaires ou autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant et après l'annonce de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu. Toute tentative effectuée par un soumissionnaire pour influencer la GIZ dans l'examen des offres ou la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre et son inscription sur la liste des fournisseurs/prestataires inadmissibles à participer aux appels d'offres de la GIZ.

La GIZ se réserve le droit de poursuivre toute personne n'ayant pas respectée le caractère confidentiel de cet appel d'offres.

##### **c. Corruption et manœuvres frauduleuses**

La GIZ requiert des emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses apports financiers) ainsi que des soumissionnaires/fournisseurs/entreprises prenant part aux marchés qu'elle finance, d'observer les normes d'éthique les plus élevées lors de la passation et de l'exécution de ces marchés. À cet effet, la GIZ :

i. Définit comme suit les termes :

> "corruption" signifie le fait d'offrir, de donner, d'agréer ou de solliciter toute chose ayant une valeur dans le but d'influencer l'action d'une responsable/personne dans le processus de passation et d'exécution d'un marché ;

> "manœuvres frauduleuses" signifient une présentation inexacte des faits dans le but d'influencer le processus de passation ou d'exécution du marché au détriment de l'emprunteur, et incluent la collusion entre soumissionnaires (avant ou après la soumission des offres) en vue de fixer les prix des offres à des niveaux artificiellement non concurrentiels et de priver l'emprunteur des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;

ii. Rejettera toute proposition d'attribution du marché qui lui sera proposée ou qu'il aura approuvé sur la base d'informations incomplètes, inexactes ou fallacieuses fournies par l'emprunteur ou tout autre personne, ou s'il est établi, par décision d'un tribunal, ou à la suite d'une mission spéciale d'audit que le marché a été attribué à la suite de pratiques irrégulières. Dans ce cas, le soumissionnaire peut également se voir interdire toute participation aux projets financés par la GIZ.

##### **d. Langue et monnaie**

Les offres ainsi que toute correspondance échangée entre le soumissionnaire et la GIZ dans le cadre du présent appel d'offres seront rédigées en français.

Les propositions de prix seront libellées dans la monnaie locale du pays dans lequel le marché sera exécuté (en Francs CFA).

**e. Délai et lieu de dépôt des offres**

Les offres doivent être soumises au plus tard **le 04.10.2024 à 12 heures 00 minutes** au Bureau de l'Antenne GIZ à N'Djaména au Tchad au quartier Hilé Rogué

**f. Conditions de recevabilité des offres**

**1. Recevabilité des offres physique**

L'offre complète doit être dans une enveloppe contenant le dossier administratif, les offres techniques et les offres financières. Elles doivent être présentées séparément, chacune dans une enveloppe scellée, avec intitulée « Dossier administratif », « offre technique » et « offre financière » ; toutes les enveloppes dans une grande enveloppe, portant la mention « **Appel d'offre public N°91183280 : Achat de système solaires pour FAYA pour le projet GIZ-COM-NORD** ».

Les offres doivent être soumises au plus tard **le 04.10.2024 à 12 heures 00 minutes** au Bureau de l'Antenne GIZ à N'Djaména au Tchad, au quartier Hilé Rogué

**2. Recevabilité des offres par voie électronique**

Les offres par voie électronique sont à envoyer à : **TD\_Quotation@giz.de** sous format PDF dans les conditions ci-après :

- a. Envoi de l'offre technique et de l'offre financière dans des mails séparés sous les objets ci-après :

**Appel d'offres N° 91183280 : Dossier administratif**

**Appel d'offres N° 91183280 : Offre technique**

**Appel d'offres N° 91183280 : Offre financière**

- b. E-mail relatif à chaque offre doit contenir un seul dossier en annexe  
c. L'objet du mail doit être objet « **Appel d'offres public N°91183280 : Achat de système solaires FAYA pour le projet GIZ-COM-NORD** ».PN N° 18.1866-5.008.00 ;  
d. Toutes les pages de chaque offre doivent se trouver dans le même document ;  
e. Seules les annexes en PDF sont acceptées (ni bloquée, ni protégée par un mot de passe) ;  
f. L'adresse de la GIZ sur l'offre doit être « Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH/GIZ-GIZ-COM-NORD »;  
g. Les offres doivent être soumises au plus tard **le 04.10.2024 à 12 heures 00 minutes**, toute offre reçue après ce délai, ne sera pas traitée.

**NB :** cet appel d'offre est soumis aux conditions générales des achats de la GIZ (voir annexe).

Pour toute demande de renseignements complémentaire, veuillez-vous adresser avec comme objet : **Appel d'offres public N°91183280** à l'adresse électronique suivante : **TD\_Inquiry@giz.de** ou envoyez une correspondance à l'adresse ci-dessus. La date limite de demande de clarification est au plus tard **le 26.09.2024 à 15h 30mn**. Les réponses aux questions de clarification seront affichées devant les portes des bureaux GIZ, et seront envoyées à tous les soumissionnaires au plus tard le jour ouvré suivant la date limite de demande de clarification.

**NB :** les dossiers d'appel d'offre ne seront pas restitués au soumissionnaire, prière soumettre les copies de vos dossiers. Les originaux seront demandés par la GIZ en cas de besoin.

Cet appel d'offre est soumis aux conditions générales d'achat de la GIZ en annexe. Le soumissionnaire déclare avoir pris connaissance et accepté ces conditions générales en répondant à cet appel.

Fait à N'Djaména, le 18.09.2024

  
Directeur Administratif et Financier  
Au Bureau de l'Antenne GIZ N'Djamena

  
Conseiller Technique Principal du projet COM-  
NORD

**Annexes :**

- 1- Conditions générales d'achats (fournie par la GIZ à signer et cacheter suivi de la mention lu et approuvé et mettre dans le dossier administratif) ;
- 2- Déclaration d'intégrité de la GIZ & AFD (fournie par la GIZ à remplir, signer, cacheter et mettre dans le dossier administratif) ;
- 3- Déclaration de consentement concernant la collecte de données (fournie par la GIZ à remplir signer, cacheter et mettre dans le dossier Administratif) ;
- 4- Fiche d'inscription (fournie par la GIZ à remplir, signer, cacheter et mettre dans le dossier administratif).
- 5- **Module A** : Garantie du respect des embargos et autres restrictions commerciales en vigueur (fournie par la GIZ à signer, cacheter suivi de la mention lu et approuvé et mettre dans le dossier administratif) (**Obligatoire**)
- 6- **Module C** : Déclaration sur l'honneur relative à la détermination de l'origine ou de la provenance des marchandises proposées (fournie par la GIZ à signer, cacheter suivi de la mention lu et approuvé et mettre dans le dossier administratif) (**Obligatoire**)
- 7- **Module B** : Lutte contre le financement du terrorisme et respect des embargos (fournie par la GIZ à signer, cacheter suivi de la mention lu et approuvé et mettre dans le dossier administratif) (**Obligatoire**).



# **Conditions générales d'achat (CGA locales) de bien et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH au Tchad - Version mise à jour en mars 2023 -**

## **1. Champ d'application et pièces constitutives du contrat**

### **1.1. Champ d'application des CGA**

Sous réserve du point 1.2 ci-dessous, les présentes Conditions générales d'achat s'appliquent de manière exclusive à tous les contrats de fourniture de biens et d'ouvrages conclus entre la partie contractante (ci-après dénommée « le contractant ») et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH (ci-après dénommée « la GIZ »).

Le contractant établit son offre sur la base des présentes CGA. Le contrat est formé entre les parties à la passation du marché par la GIZ, moyennant application exclusive des CGA. Il ne peut être modifié par la suite qu'avec l'accord de la GIZ notifié sous forme écrite simple. D'éventuelles Conditions générales d'affaires ou de paiement du contractant que ce dernier joindrait à sa confirmation d'acceptation du marché ou ferait connaître de quelque autre manière ne sont pas applicables, à moins que la GIZ n'ait expressément accepté au préalable et sous forme écrite simple qu'elles le soient. Les Conditions générales d'achat de la GIZ s'appliquent également lorsque la GIZ accepte sans réserve la livraison ou la prestation en ayant connaissance de l'existence de conditions contraires ou divergentes du contractant.

### **1.2 Pièces constitutives du contrat**

Les pièces constitutives du contrat sont, à titre exclusif,

1.) la lettre de notification du marché (commande) de la GIZ et ses annexes ; 2.) l'offre technique du contractant, sans les Conditions générales d'affaires ou de paiement que celui-ci aurait pu y joindre ; 3.) les présentes CGA et 4.) le [Code de conduite pour les contractants de la GIZ](#). En cas de contradiction entre les pièces constitutives du contrat, celles-ci prévalent dans l'ordre dans lequel elles sont énumérées ci-dessus.

## **2. Modalités de livraison et de prestation, transport**

### **2.1 Emballage et marquage**

L'emballage ainsi que l'éventuel marquage doivent être conformes aux exigences spécifiques de la marchandise, du mode d'expédition et du moyen de transport et satisfaire aux conditions juridiques et climatiques prévalant au Tchad. Tout en respectant les conditions d'emballage mentionnées précédemment, il convient d'utiliser autant que possible des emballages respectueux de l'environnement et facilement recyclables. La quantité de matériel d'emballage utilisé doit en outre être réduite au minimum.

Le contractant est responsable de la bonne exécution des opérations d'emballage et de marquage et répond de tout dommage imputable au caractère insuffisant ou défectueux de l'emballage ou du marquage. Dans les cas où les opérations d'emballage et/ou de marquage sont effectuées par des tiers,

la responsabilité des fautes commises par ces derniers incombe au contractant. La GIZ ainsi que les transporteurs mandatés par elle sont en droit, mais ne sont pas tenus, de refuser la réception des colis ne répondant pas aux conditions susmentionnées ou de demander réparation (remise en état ou livraison de remplacement) au contractant ou, si celui-ci tarde à remplir son obligation de réparation, de procéder ou faire procéder, aux frais du contractant, aux remises en état nécessaires ou aux livraisons de remplacement.

### **2.2 Clause de livraison**

Le terme « clause de livraison » désigne les clauses Incoterms stipulées au contrat, d'éventuelles clauses Incoterms modifiées ou complétées dans leur forme modifiée ou complétée ou, si les parties n'ont pas convenu de clauses Incoterms, toutes autres clauses de livraison convenues sur une base individuelle.

### **2.3. Documents de livraison**

On entend par « documents de livraison » les documents mentionnés dans le présent point 2.3 et ceux énumérés dans la commande ainsi que toutes les autres pièces d'accompagnement de la marchandise qui sont requises pour le bon déroulement de la livraison jusqu'au lieu de destination en vertu des règles applicables.

Le contractant est tenu de fournir les documents de livraison en temps voulu, et en toute hypothèse au plus tard au moment de la remise de la marchandise à la GIZ.

La liste de colisage doit indiquer pour chaque colis, outre le numéro de marché de la GIZ, le contenu détaillé, les poids brut et net ainsi que le marquage complet. Un exemplaire complémentaire de la liste doit être joint à chaque colis.

### **2.4 Autres documents**

Le contractant remet à la GIZ, au plus tard au moment où les documents de livraison sont à produire, tous les certificats de contrôle technique, certificats d'agrément officiels ou certificats d'origine précisés dans la lettre de notification du marché de la GIZ.

Toutes les notices d'exploitation et d'utilisation ainsi que les instructions de montage requises sont à joindre à la livraison en un exemplaire par matériel, en langue française et/ou arabe. Si les préparatifs de montage nécessitent des plans de fondations ou des plans de montage électrique complémentaires, il convient de transmettre ces pièces à la GIZ en double exemplaire dans les plus brefs délais après réception de la lettre de notification du marché, en faisant mention du numéro de marché de la GIZ.

### **2.5 Transport**

Dans la mesure où le contractant prend le transport en charge, toute prestation d'appui éventuellement fournie au niveau du transport par la GIZ ou par le destinataire des biens ou de la

prestation au Tchad ne dégage pas le contractant de son obligation de veiller à ce que le transport s'effectue dans de bonnes conditions jusqu'au lieu de livraison.

## **2.6 Livraisons partielles**

Les livraisons partielles requièrent l'accord préalable de la GIZ notifié sous forme écrite simple. Elles doivent être désignées comme telles dans tous les documents d'expédition et de livraison ainsi que dans les marquages, et doivent être assorties d'un numéro d'ordre.

## **2.7 Délais de livraison**

Toute livraison ou prestation anticipée nécessite l'accord préalable de la GIZ notifié sous forme écrite simple.

# **3. Conditions de paiement et prix**

## **3.1 Prix**

Les prix convenus sont des prix fermes qui excluent toute demande ultérieure du contractant ou tout relèvement de prix quel qu'il soit. Ces prix comprennent les frais d'emballage, les frais annexes, les frais d'établissement ou d'obtention des documents de livraison spécifiés au point 2.3 et des autres documents spécifiés au point 2.4, les frais de transport, le montage, l'installation ainsi que tous les accessoires courants ou requis pour la mise en service.

Le contractant s'engage à demander l'exonération de la TVA si elle est possible. Si une livraison ou une prestation est soumise à la TVA, le contractant doit faire figurer cette dernière à part sur la facture.

## **3.2 Conditions de paiement et cession**

### **3.2.1 Échéance**

Le règlement du prix d'achat est effectué dans les délais stipulés au contrat, sur présentation d'une facture commerciale détaillée établie en bonne et due forme (point 3.2.2), des documents de livraison spécifiés au point 2.3 ainsi que des autres documents mentionnés au point 2.4. Lorsque des acomptes ou des versements partiels ont été convenus, leur règlement s'effectue dans les délais fixés et sur présentation des documents et sûretés stipulés.

En cas de livraisons partielles n'ayant pas été autorisées selon les modalités visées au point 2.6, le prix d'achat n'est exigible dans son intégralité que lorsque les conditions préalables au paiement sont remplies pour la totalité des marchandises et des prestations, y compris la dernière livraison ou prestation partielle.

### **3.2.2 Facture commerciale et avis d'expédition**

La facture commerciale doit être établie au nom de la GIZ et indiquer le numéro de marché complet de la GIZ. Chaque livraison doit donner lieu à l'établissement d'une facture commerciale distincte. Lorsque des acomptes ont été convenus, on établira chaque facture commerciale donnant lieu à l'imputation d'un acompte en facturant le montant de l'acompte considéré, puis en le déduisant du montant global de la facture.

### **3.2.3 Cession**

Le contractant ne peut céder de créances sur la GIZ qu'avec l'accord préalable de cette dernière notifié sous forme écrite simple.

## **3.2.4 Droits de compensation et de rétention**

Le contractant n'est autorisé à procéder à une compensation avec ses créances que si les créances en question sont incontestées ou constatées judiciairement par décision ayant acquis force de chose jugée. La GIZ dispose de droits de compensation et de rétention dans la mesure prévue par la loi.

# **4. Transfert des risques et transfert de propriété**

Les risques liés au prix et à la prestation sont transférés conformément à la clause de livraison stipulée au contrat (cf. définition au point 2.2), mais au plus tard au moment du transfert de la propriété de la marchandise du contractant à la GIZ.

Sauf accord contraire, la propriété de la marchandise est transférée du contractant à la GIZ, à la date de celui des deux événements suivants intervenant le premier : transfert des risques ou paiement intégral du prix d'achat (à l'exception d'une éventuelle part de montage, d'installation ou d'ouvrage et d'une retenue de garantie qui aurait été convenue). Si la remise de la marchandise n'a pas encore eu lieu à ce moment-là, le contractant conserve gracieusement la marchandise pour la GIZ ou cède à la GIZ tous droits à restitution de la marchandise, même futurs, qu'il pourrait détenir vis-à-vis de tiers.

Toute clause de réserve de propriété doit être convenue par les deux parties sous forme écrite simple dans un document distinct.

Les pièces ou outils mis à disposition par la GIZ ou par le bénéficiaire désigné dans le contrat restent la propriété de la GIZ ou du bénéficiaire. Les usinages ou transformations auxquels le contractant procède sont réalisés pour la GIZ ou pour le bénéficiaire désigné.

# **5. Incidents, garantie, retard et responsabilité**

## **5.1 Retard**

Si la prestation due n'est pas fournie à la date de livraison convenue dans le contrat, le contractant est considéré en retard. En cas de retard du contractant, la GIZ dispose de tous les droits légaux sans restriction. Pour chaque jour civil de retard du contractant, la GIZ est en droit d'exiger une pénalité contractuelle équivalant à <0,5 %> du prix d'achat convenu, jusqu'à concurrence toutefois de <8 %> du prix d'achat convenu (y compris frais d'emballage et de transport et, le cas échéant, taxe sur la valeur ajoutée). La GIZ peut faire valoir ce droit à pénalités jusqu'au paiement pour solde de tout compte, même si elle ne s'est pas réservé ce droit au moment de la réception des marchandises. La pénalité sera déduite d'autres dommages-intérêts auxquels la GIZ peut prétendre.

## **5.2 Garantie**

Les marchandises et prestations à fournir doivent être conformes aux règles reconnues de la technique et doivent être d'une excellente qualité. Le contractant garantit que les marchandises et les prestations sont exemptes de défauts et possèdent les caractéristiques convenues au contrat. Sauf consigne contraire donnée sous forme écrite simple par la GIZ, il doit s'agir de marchandises neuves.

Pour ce qui est des fournitures d'ouvrage, le contractant garantit que les matériaux utilisés (à l'exception des matériaux fournis par la GIZ) ainsi que la fabrication, la conception et les études (à l'exception de la fabrication, de la conception et des études réalisées par la GIZ) sont exempts de défauts et possèdent les caractéristiques convenues.

Le contractant garantit en outre que les marchandises et les prestations sont adaptées à l'usage prévu sur le lieu de destination eu égard aux conditions climatiques, techniques et juridiques qui y règnent et qu'elles respectent les normes industrielles pertinentes (p. ex. EN, ISO, DIN, et VDE). Le lieu de destination est le lieu de mise en œuvre de la marchandise tel que défini dans la lettre de notification du marché de la GIZ ou, en l'absence de définition explicite, en N'Djamena capitale du Tchad.

Le contractant garantit que les marchandises et les prestations sont exemptes de vices de droit et qu'elles ne portent pas atteinte à des droits d'auteur, des droits de propriété industrielle ou d'autres droits détenus par des tiers.

### 5.3 Droits à réparation des défauts

En présence de défauts, la GIZ dispose au moins des droits à réparation légaux.

En cas de différend sur la défectuosité des marchandises et des prestations, la charge de la preuve d'absence de défauts incombe au contractant.

La GIZ est également fondée à exercer ses droits vis-à-vis du contractant pour les préjudices subis par l'utilisateur de la marchandise ou de la prestation par suite de défauts de cette marchandise ou prestation ou d'autres manquements au contrat imputables au contractant.

Concernant les pièces réparées ou remplacées, le délai pour engager une action en garantie et faire valoir d'autres droits à dommages-intérêts recommence à courir si le contractant a été tenu à réparation. Le délai de prescription des droits de garantie est suspendu pour la période pendant laquelle les marchandises ou prestations ne sont pas disponibles en raison de défauts.

### 5.4 Obligations d'inspection et de notification des défauts constatés

Pour que les obligations légales d'inspection et de notification des défauts soient respectées, il suffit que les marchandises soient inspectées sur le lieu de destination et uniquement avec les moyens qui y sont disponibles. En cas de livraisons partielles, les marchandises ne doivent être inspectées qu'une fois la dernière livraison partielle arrivée sur le lieu de destination. Lorsqu'il a été convenu que les marchandises doivent être installées, montées ou mises en service, la GIZ n'est tenue d'inspecter les marchandises qu'après leur installation, montage ou mise en service. Lorsque plusieurs marchandises de même nature sont livrées, la GIZ est uniquement tenue de procéder à des inspections par sondage. Si les inspections par sondage révèlent des défauts, la GIZ peut faire valoir ses droits à réparation des défauts pour l'intégralité de la livraison et/ou de la prestation.

Les défauts doivent être notifiés au contractant immédiatement après avoir été constatés. Dans le cas de marchandises et prestations, la notification sera en toute hypothèse réputée

intervenir dans les délais si elle se produit dans un délai de 30 jours civils suivant l'arrivée sur le lieu de destination ou l'achèvement de l'installation, du montage ou de la mise en service, la date la plus tardive faisant foi. En cas de vices cachés, la notification sera en toute hypothèse réputée intervenir dans les délais si elle se produit dans un délai de 15 jours civils suivant la découverte du vice.

Si le contractant a volontairement omis de signaler un défaut, il ne pourra pas invoquer un manquement de la GIZ à ses obligations d'inspection et de notification des défauts constatés. La même disposition s'applique dans les cas où le contractant, en raison d'une négligence grossière, n'avait pas connaissance du défaut au moment de la livraison.

### 5.5 Responsabilité

Le contractant est responsable de ses fautes propres et de celles commises par les personnes auxquelles il a recours pour l'exécution de ses obligations (agent-e-s d'exécution) et par les fabricants. Le contractant est également responsable des dommages causés par lui-même et par ses agent-e-s d'exécution, même si ces dommages ne sont causés qu'à l'occasion de l'exécution du contrat.

## 6. Lutte contre le financement du terrorisme et respect des embargos

Le contractant ne met, que ce soit de manière directe ou indirecte, aucun moyen financier ni d'autres ressources économiques provenant des fonds versés par la GIZ à la disposition de tiers figurant sur une liste de sanctions des Nations unies et/ou de l'Union européenne.

Dans le cadre de l'exécution du contrat, le contractant n'est autorisé à nouer et/ou à entretenir de relations contractuelles ou de relations d'affaires qu'avec des tiers fiables qui ne sont pas frappés d'une interdiction légale de nouer de telles relations. Il respecte en outre les embargos et autres restrictions commerciales imposées par les Nations unies, l'Union européenne ou la République fédérale d'Allemagne.

Le contractant informe la GIZ immédiatement et de sa propre initiative si lui-même, un membre de ses organes de direction, de ses organes d'administration, de ses associés/sociétaires et/ou de son personnel figure sur une liste de sanctions des Nations unies ou de l'Union européenne. La même disposition s'applique lorsque le contractant prend connaissance d'un événement conduisant à l'inscription sur une telle liste.

Le contractant informe la GIZ immédiatement et de sa propre initiative de toute violation de l'une des dispositions du présent point 6. La violation autorise la GIZ à se retirer du contrat ou à le résilier sans préavis. Les droits de la GIZ stipulés au point 8 des CGA restent inchangés.

## 7. Obligations concernant la chaîne d'approvisionnement

### 7.1. Code de conduite pour les contractants de la GIZ

Le contractant garantit que, dans le cadre de son activité, il agit en conformité avec le Code de conduite pour les contractants de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusam-

menarbeit (GIZ) GmbH (ci-après dénommé « code de conduite ») joint en annexe aux présentes Conditions générales d'achat et devenu partie constitutive du contrat, et assure que, dans le cas de constatation et de communication d'un risque en matière de droits humains ou d'environnement par la GIZ, il appliquera de manière appropriée les prescriptions du code de conduite le long de la chaîne d'approvisionnement.

Le contractant est tenu de dégager la GIZ de toute exigence de tiers découlant d'une violation des prescriptions du code de conduite à moins qu'il puisse prouver que cette violation ne peut lui être imputée.

## 7.2 Mesures de prévention

Le contractant doit prendre des mesures appropriées et adaptées afin de prévenir et de minimiser le risque de violation des prescriptions du code de conduite. Au cas où la GIZ identifierait de (nouveaux) risques en cours d'exécution du contrat, des mesures de prévention complémentaires seraient à prendre. La GIZ est en droit de prescrire certaines mesures au contractant.

## 7.3 Octroi de l'accès à la procédure de recours dans la chaîne d'approvisionnement

Le contractant garantit le libre accès des collaborateur·rice·s qu'il emploie à la procédure de recours mise en place par la GIZ. En particulier, il n'entreprend aucune action susceptible d'entraver, de bloquer ou de rendre difficile l'accès à la procédure de recours. Cela s'applique également aux signalements de violations des obligations en matière de droits humains ou d'environnement résultant d'agissements de fournisseurs indirects.

## 7.4 Contrôles *ad hoc*

La GIZ est en droit de contrôler le respect des prescriptions du code de conduite auprès du contractant, dans la mesure où des risques en ce sens ont été identifiés et communiqués à la GIZ. Les mesures de contrôle correspondantes doivent être appropriées tout en préservant les intérêts légitimes du contractant. Les mesures de contrôle entrant en ligne de compte sont notamment les suivantes : information complète, contrôles sur place effectués par la GIZ ou par des personnes qu'elle a dûment mandatées et certification obligatoire selon des normes reconnues. Toutes les mesures de contrôle se limitent à vérifier le respect des attentes en matière de droits humains et d'environnement.

## 7.5 Participation à des formations

Dans la mesure où la GIZ constate des risques concernant le respect du code de conduite, le contractant doit, à la demande de la GIZ, apporter la preuve de sa participation à des formations initiales et continues organisées par la GIZ et ayant pour objet le respect des obligations en matière de droits humains et d'environnement découlant du code de conduite ainsi que leur traitement approprié dans le reste de la chaîne d'approvisionnement. Avec l'accord de la GIZ, il peut être renoncé à la participation à ces formations dans la mesure où le contractant confirme par écrit à la GIZ (i) qu'il respecte les dispositions du code de conduite et (ii) qu'il apporte la preuve qu'il réalise ses propres formations continues.

## 7.6 Obligations de mise à disposition d'informations et de documents

Le contractant est tenu de se procurer et de transmettre, sur demande, les informations et documents nécessaires pour

que la GIZ puisse satisfaire à toutes les prescriptions réglementaires découlant de la relation contractuelle. Les prescriptions réglementaires au sens de la présente disposition peuvent émaner en particulier, mais non pas exclusivement, des réglementations suivantes :

- Loi sur le devoir de diligence dans les chaînes d'approvisionnement (LkSG) ;
- Règlement européen sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH).

## 7.7 Conséquences juridiques en cas d'infractions au code de conduite

En cas d'infractions aux obligations stipulées dans le code de conduite commises par le contractant, la GIZ est en droit de suspendre l'exécution du contrat ou, si elle le souhaite, de le résilier ou d'y mettre fin s'il n'est pas remédié à l'infraction après fixation d'un délai raisonnable. S'il s'agit d'une infraction grave, persistante ou répétée, la GIZ peut renoncer à fixer un délai de réparation. En cas d'infractions au code de conduite par le contractant, celui-ci est en outre tenu de verser des dommages et intérêts, à moins qu'il ne prouve que l'infraction ne lui est pas imputable. Les dommages et intérêts comprennent également une indemnisation appropriée des atteintes à la réputation.

En outre, la GIZ est en droit, suite à une infraction au code de conduite, d'exclure le contractant d'appels d'offres futurs pour une durée limitée à la durée de l'infraction et dans la mesure où cela est approprié.

Pour toute infraction au code de conduite, le contractant devra verser une pénalité contractuelle dont le montant (i) dépendra de la nature et de la gravité de l'infraction, (ii) sera fixé par la GIZ selon sa libre appréciation et (iii) n'excédera pas 50 000 euros. Si, dans le cadre de délits de corruption, l'avantage en nature procuré est supérieur à ce montant de 50 000 euros, la pénalité dont le contractant est redevable est égale au montant de l'avantage retiré. Cela n'affecte pas le droit de la GIZ de solliciter d'autres dommages-intérêts. Les pénalités contractuelles déjà prélevées seront cependant déduites de ces dommages-intérêts.

# 8. Règles générales, droits de résiliation

## 8.1. Conservation des documents, droit de consultation et devoir d'information

Les documents se rapportant au marché doivent être conservés par le contractant pendant dix ans après réception de la prestation et être remis à la GIZ pour consultation si celle-ci le demande.

En outre, la GIZ est en droit de vérifier à tout moment l'état d'avancement et les résultats de l'exécution du marché. Le contractant est tenu de mettre à disposition les documents nécessaires à cet effet et de fournir les renseignements demandés. À la demande de la GIZ, le contractant doit renseigner d'autres entités ou des personnes ou organisations mandatées par la GIZ et permettre les contrôles demandés. Dans le cas d'un tel contrôle, le contractant s'engage à coopérer de façon adéquate.

## 8.2. Confidentialité et publications

Le contractant est tenu de garder confidentielles, pendant et après la durée du contrat, toutes les données et autres informations en rapport avec le marché (documents qui lui ont été transmis ou informations échangées avec lui, par exemple),



**INFORMATIONS NECESSAIRES A FOURNIR PAR LE CONSULTANT, ONG OU STRUCTURE  
BENEFICIAIRE DE SUBVENTION LOCALE/CONTRAT DE FINANCEMENT, PARTENAIRE PPP POUR  
SON ENREGISTREMENT DANS SAP/R3**

**(A remplir par les intéressés)**

- TYPE DE MANDATAIRE

- ☐ Partenaire PPP
- ☐ Bénéficiaire de Subvention locale/Financement
- ☐ Société d'études et de conseil /ONG
- ☐ Consultant indépendant
- ☐ Consultant fonctionnaire de l'Etat
- ☐ Consultant employé dans une société
- ☐ Compagnie Aérienne
- ☐ Agence de voyage

- ADRESSE :

- Prénom Consultant/Nom de la Société/Compagnie/Agence/ONG :
- Nom Consultant/Prénom & Nom Représentant Société/Compagnie/Agence/ONG :
- Date de Naissance/Date de Création :
- CODE POSTALE :
- Lieu/Siège de la Société/Compagnie/Agence/ONG :
- Rue et Numéro :
- Pays :
- Téléphone Prive :
- Téléphone au Bureau :
- Fax :
- Téléphone portable :
- Adresse e-mail :
- Secteur d'activité (choisir dans la liste en annexe) :
- Numéro Fiscal :
- Numéro et Date de Passeport :
- MODE DE PAIEMENT :
  - En espèce ☐
  - Par virement (indiquer les références bancaires) ☐
  - Par cheque ☐

Veuillez joindre votre CURRICULUM VITAE/Présentation de la Société/Compagnie/Agence /ONG:

- REMARQUE :

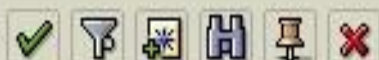
En cas de modification ou changement je m'engage à communiquer les nouvelles informations à pour la mise à jour de sa base de données.

**NOTA BENE : En cas de nécessité, la GIZ peut mettre ces informations à la disposition de la police.**

**Lieu et date**

Nom, qualité et Signature du consultant/Représentant Société/Compagnie/Agence/ONG

| Description                                                  | Sect. |
|--------------------------------------------------------------|-------|
| Bâtiment                                                     | 025   |
| Conseil en organisation et en management                     | 006   |
| Contrôle de gestion                                          | 973   |
| Crises, conflits, catastrophes                               | 034   |
| Déchet                                                       | 027   |
| Démocratie, État de droit, genre                             | 050   |
| Développement de systèmes de financement et crédit           | 036   |
| Divers                                                       | 949   |
| Eau et assainissement                                        | 026   |
| Éco-efficience du secteur privé                              | 054   |
| Économie agricole et économie de l'alimentation              | 056   |
| Enseignement professionnel                                   | 015   |
| Experts financiers                                           | 972   |
| Facilitation                                                 | 990   |
| Gestion des ressources naturelles                            | 057   |
| Gestion des zones côtières et des ressources aquatiques      | 052   |
| Personnel                                                    | 974   |
| Personnel administratif et de fonction                       | 975   |
| Politique économique                                         | 001   |
| Politique environnementale                                   | 004   |
| Politique et gestion des finances publiques, modernisation d | 002   |
| Promotion du secteur privé                                   | 011   |
| Protection sociale durable                                   | 064   |
| Régionalisation, décentralisation, développement urbain, dév | 061   |
| Renforcement des systèmes éducatifs, des organisations du sa | 016   |
| Service linguistique                                         | 976   |
| Services informatiques                                       | 970   |
| Système de santé et promotion de la santé                    | 020   |
| Systèmes énergétiques durables                               | 029   |
| Transport et mobilité                                        | 023   |



## Annexe - Déclaration d'Intégrité

### Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres :

(le « **Marché** »)

A :

(le « **Maître d'Ouvrage** »)

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'« **AFD** ») ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
  - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché<sup>1</sup> ;
  - 2.3) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
  - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
  - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
  - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr><sup>2</sup> ;
  - 2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

---

<sup>1</sup> Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

<sup>2</sup> Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
  - 3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
  - 3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
  - 3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
  - 3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :
    - i. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;
    - ii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
  - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
  - 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y

compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos soustraitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom \_\_\_\_\_ En tant que \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de<sup>3</sup> \_\_\_\_\_

En date du \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_

---

<sup>3</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.

## **Déclaration d'intégrité**

### **de la GIZ GmbH et les contractants de la GIZ GmbH**

#### **§ 1 Déclarations de la GIZ**

En tant qu'entreprise fédérale, la GIZ aide le gouvernement fédéral à atteindre ses objectifs en matière de coopération internationale pour le développement durable et encourage le travail éducatif international dans le monde entier. La GIZ agit selon le modèle du développement durable et prend en compte les aspects politiques, économiques, sociaux et écologiques. L'intégrité, la participation, la transparence et la responsabilité sont essentielles pour l'entreprise en tant que pierre angulaire d'une prévention efficace de la corruption.

La GIZ considère l'intégrité comme un processus vivant et en constante évolution. Elle englobe plus que la lutte contre la corruption et implique l'ancrage des normes, des valeurs et des lignes directrices, par exemple la protection de l'environnement et la protection des droits de l'homme. Le « code d'intégrité » de la GIZ définit des règles de conduite claires pour les employés de la GIZ. Les principes directeurs sont l'égalité de traitement, l'interdiction du harcèlement sexuel, le respect des contrats et des lois, la transparence, la loyauté, la confidentialité et la coopération fondée sur le partenariat. Le respect des règles est contrôlé par le comité de conformité, le service conseil en intégrité et le médiateur externe.

Si la GIZ prend connaissance du comportement de ses employées ou employés ou d'un soumissionnaire, d'un contractant ou de ses sous-traitants représentant un comportement criminel aussi bien en Allemagne que dans le pays d'intervention, ou lorsqu'elle a à cet égard un soupçon concret, elle déclenchera une enquête interne et en cas de soupçon avéré saisira le procureur.

Les partenaires commerciaux, les partenaires du projet, les groupes cibles et le public intéressé sont invités à s'impliquer dans les enquêtes sur les problèmes liés à la corruption. S'il existe des motifs concrets de soupçonner des violations du "Code de d'intégrité", vous pouvez vous adresser au service consultatif de l'intégrité de la GIZ ou au médiateur de la GIZ. Vous êtes tenu au secret et pouvez également être contacté à l'avance en cas d'incertitudes.

#### **Conseillers d'intégrité de la GIZ**

Mme Carola Fallert (Eschborn), Tel.: +49 6196 79-3529 et M. Hans-Joachim Gante (Bonn), Tel.: +49 228 4460-1557

E-Mail: [integrity-mailbox@giz.de](mailto:integrity-mailbox@giz.de)

#### **Médiateur externe :**

Maître Dr. Edgar Joussen, e-mail : [ombudsmann@ra-js.de](mailto:ombudsmann@ra-js.de) ou par téléphone au +49 30-3151870  
[www.giz.de/ombudsmann](http://www.giz.de/ombudsmann)

L'entreprise est également liée par les dispositions du Code fédéral de gouvernance d'entreprise de la République Fédérale D'Allemagne et est guidée par ses recommandations en matière de transparence. La GIZ publie un rapport annuel sur la gouvernance d'entreprise sur Internet, en divulguant notamment : la rémunération des membres de son Directoire. En ce qui concerne les transactions d'achat, la GIZ, en tant qu'autorité contractante, suit strictement les spécifications du droit des marchés publics, avec la priorité aux appels d'offres publics et la séparation fondamentale entre planification, attribution et comptabilisation.

La GIZ est également soumise à des contrôles internes et externes réguliers. En tant qu'entreprise fédérale, la GIZ est contrôlée par la Cour fédérale des comptes.

#### **§ 2 Déclarations du contractant**

Le contractant déclare connaître et observer les valeurs et le système d'intégrité de la GIZ décrits ci-dessus. En particulier, le contractant est tenu d'adhérer aux principes d'intégrité énoncés dans les conditions générales du contrat de fourniture de services et de travaux (AVB) déjà avant la signature du contrat. Si le contractant est une personne morale, il prendra des mesures organisationnelles pour communiquer les principes d'intégrité de la GIZ à ses employés et sous-traitants conformément à l'article 1.7 des conditions générales (AVB) et soutiendra puis veillera à leur prise en compte. Le contractant informera ses employés et ses sous-traitants que la GIZ a nommé un médiateur externe en la personne

de Dr. Edgar Joussen pour recevoir les informations confidentielles sur les cas suspects. Il garantit et assure l'anonymat inconditionnel des dénonciateurs, notamment en cas de soupçon de corruption.

Le contractant déclare qu'il n'attribue pas de contrats de sous-traitance à des contractants lors de l'exécution du contrat, dont la fiabilité est mise en doute.

Le contractant ne sera pas en contact avec des personnes impliquées dans la procédure en dehors du service de gestion des contrats de la GIZ pendant une procédure de mise en concurrence en cours. Les informations requises concernant la procédure d'attribution en cours sont uniquement demandées par écrit par le contractant auprès de l'unité organisationnelle responsable de la GIZ, le service des achats et des contrats, qui coordonne également les informations sur les questions d'ordre technique. Le contractant est conscient qu'en cas de non-respect de ceci, cela pourrait entraîner son exclusion de la mise en concurrence.

Lieu et Date :

---

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

## **Déclaration de consentement concernant la collecte et le traitement de données à caractère personnel**

La GIZ prend très au sérieux la protection de vos données à caractère personnel. Afin de pouvoir continuer de contracter avec vous en tant que consultant/fournisseur de biens matériels/bénéficiaire, la GIZ collectera et traitera vos informations à caractère personnel suivantes : votre nom et prénom, votre numéro de téléphone ainsi que les coordonnées de votre cabinet, agence ou entreprise. Conformément aux dispositions légales de l'Union Européenne, ces données seront collectées et traitées par la GIZ uniquement dans le cadre de demande de consultation, d'achats ou de demande de cotation et sur la base de votre consentement. Les données seront automatiquement détruites au plus tard dix ans après la réception de votre candidature.

Vos données ne seront pas transmises à des tiers, à l'exception éventuelle d'institutions habilitées selon les normes légales en vigueur.

Vous avez le droit de demander la suppression de vos données personnelles de notre banque de données à tout moment sans devoir fournir de justification. Pour ce faire, veuillez-vous adresser à l'**Antenne GIZ à N'Djaména, rue 3258, porte 247 au quartier Klémat**, BP : 123, N'Djamena Tchad, Tel : +235 22 52 60 35 ; Email : [giz-tschad@giz.de](mailto:giz-tschad@giz.de)

Afin de pouvoir intégrer notre liste de consultants/fournisseurs/bénéficiaires, nous vous demandons dès lors de répondre aux éléments suivants :

**Nom(s) :** ..... **Prénom(s) :** .....

**Nom du cabinet/entreprise :** .....

**Numéro(s) de téléphone :** .....

**Domaine de spécialité/matériel proposé à la vente :** .....

☐ Je suis d'accord que la GIZ collecte, traite et utilise mes données personnelles que je fournis dans le cadre de cet appel d'offre

☐ J'ai compris que j'ai le droit de retirer ce consentement à tout moment en faisant la demande explicite à la GIZ au Tchad et que cela m'éliminera automatiquement de la liste des consultants de la GIZ au Tchad

Signature ..... Date : .....

**Déclaration sur l'honneur relative à la détermination de l'origine ou de la provenance des marchandises proposées**

1. Je/nous comprends/comprenons que les sanctions actuelles de l'UE à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie interdisent notamment l'achat et/ou l'importation de certaines marchandises, que ce soit sous forme directe ou indirecte, ayant un lien avec la Russie, la Biélorussie ainsi que la Crimée/Sébastopol et les territoires des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk qui ne sont pas contrôlés par le gouvernement ukrainien (collectivement, les « territoires sanctionnés »), si elles proviennent des territoires sanctionnés, s'y trouvent ou sont exportées depuis ces territoires.

*2.1 Sanctions applicables aux marchandises ayant un lien avec (i) la Crimée (y compris Sébastopol) et/ou (ii) les territoires des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk qui ne sont pas contrôlés par le gouvernement ukrainien ((i) et (ii) conjointement désignés ci-après comme « territoires occupés »)*

Par conséquent, je confirme/nous confirmons par la présente que la déclaration cochée ci-dessous est véridique à tous égards :

- ☐ Les marchandises vendues ne sont ni originaires des territoires occupés ni situées dans ces territoires.
- ☐ Les marchandises vendues sont originaires des territoires occupés et/ou se situent dans ces territoires.

*2.2 Sanctions sur les marchandises ayant un lien avec la Russie*

En outre, je confirme/nous confirmons par la présente que la déclaration cochée ci-dessous est véridique à tous égards :

- ☐ Les marchandises vendues ne sont ni originaires de Russie, ni situées en Russie, ni exportées de Russie.
- ☐ Les marchandises vendues
  - sont originaires de Russie, se situent en Russie et/ou sont exportées de Russie ;
  - **mais** ces marchandises ne tombent pas sous le coup des sanctions actuelles de l'UE à l'encontre de la Russie, notamment (mais sans s'y limiter) parce qu'elles ne sont pas couvertes par l'une des annexes XVII, XXI, XXII et XXV du règlement (UE) n° 833/2014.
- ☐ Les marchandises vendues
  - sont originaires de Russie, se situent en Russie et/ou sont exportées de Russie et
  - tombent sous le coup des sanctions actuelles de l'UE à l'encontre de la Russie (notamment lorsqu'elles sont couvertes par l'une des annexes XVII, XXI, XXII et/ou XXV du règlement (UE) n° 833/2014).

*2.3 Sanctions sur les marchandises ayant un lien avec la Biélorussie*

En outre, je confirme/nous confirmons par la présente que la déclaration cochée ci-dessous est véridique à tous égards :

- ☐ Les marchandises vendues ne sont ni originaires de Biélorussie, ni situées en Biélorussie, ni exportées de Biélorussie.
- ☐ Les marchandises vendues
  - sont originaires de Biélorussie, se situent en Biélorussie et/ou sont exportées de Biélorussie ;

- **mais** ces marchandises ne tombent pas sous le coup des sanctions actuelles de l'UE à l'encontre de la Biélorussie, notamment (mais sans s'y limiter) parce qu'elles ne sont pas couvertes par l'une des annexes VII, VIII, X, XI, XII et XIII du règlement (UE) n° 765/2006.

- ☐ Les marchandises vendues
- ne sont ni originaires de Biélorussie, ni situées en Biélorussie, ni exportées de Biélorussie et
  - tombent sous le coup des sanctions actuelles de l'UE à l'encontre de la Biélorussie (notamment lorsqu'elles sont couvertes par l'une des annexes VII, VIII, X, XI, XII et/ou XIII du règlement (UE) n° 765/2006.

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  |  |
|--|--|--|

Lieu

Date

Nom du·de la représentant·e habilité·e sous  
forme écrite simple (article 126b du Code civil  
allemand – BGB)

**Lues et approuvées**

**Signature & cachet :**